



MAIRIE  
DE  
**SAINT-JEAN-DU-BRUEL**

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15  
Présents..... 10  
Votants..... 14  
Procurations..... 4  
Absent..... 1

Date de la convocation : 06.06.2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 13 juin à 10 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

**PRÉSENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEC Françoise, JUANABERRIA Aune-  
Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs DRIGOUT Jean-Luc,  
QUATREFAGES Damien, REFREGERS Claude, VIALA Daniel, VIDAL Claude,  
**PROCURATIONS** : Madame MASSON Aurélie a donné procuration à Monsieur  
REFREGERS Claude, Monsieur ASSIE Allan a donné procuration à Monsieur VIDAL  
Claude, Monsieur VERGUES Michel a donné procuration à Monsieur VIALA Daniel,  
Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien.

**SEANCE N° 6  
DELIBERATION N° 1  
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Vu l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le maire invite le conseil municipal à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
Après en avoir délibéré,  
Décide à 14 voix pour

- **DE DESIGNER** Monsieur DRIGOUT Jean-Luc pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

*Le maire  
Claude VIDAL  
Acte dématérialisé*

**Acte rendu exécutoire**

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le ..... 13 JUIN 2023
- par publication sur le site internet [www.saintjeandubruel.fr](http://www.saintjeandubruel.fr) le ..... 13 JUIN 2023

*Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante :*

012-211202312-20230613-20231306\_1-DE  
Reçu le 13/06/2023